

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 14 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport

NOR : SPOH2304465A

Par arrêté de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en date du 14 février 2023, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2023, aux concours pour le recrutement de professeurs de sport est fixé à 74 ainsi qu'il suit :

- concours externe, option conseiller d'animation sportive : 45 ;
- concours interne, option conseiller d'animation sportive : 9 ;
- concours externe, option conseiller technique sportif :
 - athlétisme : 1 ;
 - aviron : 1 ;
 - basket-ball : 1 ;
 - boxe anglaise : 1 ;
 - canoë-kayak : 1 ;
 - danse : 1 ;
 - escalade : 1 ;
 - escrime : 1 ;
 - haltérophilie : 1 ;
 - handball : 2 ;
 - handisport : 1 ;
 - judo : 1 ;
 - natation : 2 ;
 - roller-skating : 1 ;
 - surf : 1 ;
 - tennis : 1 ;
 - voile : 1 ;
 - volleyball : 1.